

Marché public pour : Concerts mardis musik 2025 à l'Abbaye de Jumièges

*Procédure adaptée ouverte
(Articles R2123-1 3° - Services spécifiques - Code de la commande publique).*

Date limite d'envoi de dossier : Le 14 mars 2025 à 16h00

Pièces du dossier téléchargeables sur <https://www.mpe76.fr>

Le contexte :

L'abbaye de Jumièges organise, pour la troisième année consécutive, des concerts gratuits en plein air au sein même des ruines. Ceci est un temps offert au visitorat afin qu'il puisse profiter autrement des lieux et de bénéficier d'un temps d'évasion en écoutant, selon les jours, des styles musicaux variés telles que Jazz, Rap, Classique, Rock et autres.

Ces concerts gratuits se dérouleront de 16h à 17h.

Le projet :

La consultation doit permettre de sélectionner une compagnie par journée de concert.

Elle est décomposée en 4 lots définis comme suit :

Lot 1 : Concert du 22 juillet 2025

Lot 2 : Concert du 29 juillet 2025

Lot 3 : Concert du 5 août 2025

Lot 4 : Concert du 12 août 2025

À titre d'information : le budget maximum pour chacun des lots est mentionné à l'acte d'engagement à télécharger avec l'ensemble des pièces du marché à l'adresse indiquée ci-dessus. Une seule date sera attribuée par candidat.

Chaque prestataire fournira tous les éléments, le matériel technique et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation, autres que ceux mis éventuellement à la charge de l'Abbaye par le présent contrat. Il en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières dont il supportera le coût,

Il est à noter que l'abbaye dispose de praticables, d'enrouleurs électriques, d'armoires P63 et source d'alimentation ainsi que 2 amplis, 2 pied d'ampli, table de mixage, 2 micros de chant.

Ne sont pas fournis : Micro corde et/ou micro cuivre. Ce sera au prestataire de l'apporter.

La prestation se déroulera dans le parc de l'abbaye de Jumièges en plein air. Le lieu précis sera déterminé en fonction de la prestation. En cas d'intempéries légères, les groupes pourront être à l'abri dans un bâtiment dans l'enceinte de l'abbaye afin de protéger les personnes et le matériel. Le concert sera alors maintenu.

En cas d'intempéries violentes, les concerts seront annulés. Le Département s'engage à rembourser les frais de déplacements. Le concert annulé ne pourra être reconduit.

Détail de la prestation et paiements selon Cahier des clauses particulières (CCP) et acte d'engagement (AE)

DURÉE DU CONTRAT ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le marché public court de sa notification jusqu'à la réception sans réserves des prestations.

Délais d'exécution :

Pour rappel, les concerts auront lieu aux dates suivantes : **22 juillet 2025 / 29 juillet 2025 / 5 août 2025 / 12 août 2025**

- De la notification du marché au jour du concert fixé pour chaque lot mentionné ci-dessus :

Préparation de l'événement avec la directrice du site et finalisation des propositions

- Le jour du concert :
- A partir de 13h arrivée sur site pour installation et répétitions éventuelles
- Début de la prestation à 16h00 / Fin de la prestation à 17h00
- Départ à 18h00, à la fermeture du site à 18h30

Les conditions particulières d'exécution sont mentionnées à la rubrique 5 du CCP.

Conditions de participation :

A l'appui de leur offre, à formuler en langue Française, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- Un court dossier de présentation de la structure ou compagnie artistique et de la proposition musicale.
- Un lien pour écouter leurs propositions.

Chaque participant, individuel ou collectif, doit disposer d'un statut juridique et d'une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages qui pourraient être causés dans le cadre de la réalisation du projet avec mention des montants garantis.

Jugement des offres :

Le marché est ouvert à toute association ou, artiste(s) professionnel(le-s).

Les offres sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

1. Le prix : 70%
2. La valeur technique de la prestation proposée (30%) :

Jugée sur la base du lien fourni :

- S/critère n° 1 : La qualité musicale (justesse des voix, qualité de la prestation, ambiance des mélodies...) (Note : 7 pts/10)
- S/critère 2 : Originalité de la proposition : (Note : 3 pts/10)

Classement final :

Le prix le moins élevé obtiendra la meilleure note soit 10/10 et les écarts de note seront proportionnels aux écarts de prix (la note attribuée est obtenue en divisant le prix le moins élevé par celui proposé puis multiplié par 10).

Une note de 1 à 10 sera attribuée à chacun des critères et sera ensuite pondérée en fonction du coefficient y afférant.

La somme des notes pondérées par critère donnera une note globale par offre. Les offres seront classées par ordre décroissant des notes ainsi obtenues.

L'offre ayant obtenu le plus de points est déclarée comme offre économiquement la plus avantageuse

Tous les renseignements nécessaires pour la remise des candidatures et l'analyse sont dans le règlement de consultation.